## COMPTE RENDU du COMITE SYNDICAL Mercredi 31 mars 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 31 mars à 18 heures 30, les membres du Comité Syndical du SMICTOM de Sologne se sont réunis à la salle des fêtes de Nouan-le-Fuzelier, sous la présidence de Jean-Michel DEZELU, Président.

#### Présents:

**Pour la Communauté de Communes de la Sologne des Rivières** : Mr Michel AMIOT, Mr Angel BENITO, Mr Jean-Michel DEZELU et Mr Bernard PERRIOT.

Pour la Communauté de Communes de la Sologne des Etangs: Mr Jean-Pierre AMOUREUX, Mr Alain CHAUVET, Mr Jean-Pierre GUEMON et Mr Daniel LOMBARDI. Pour la Communauté de Communes Cœur de Sologne: Mr Roberto FUENTES, Mr Christian MAUCHIEN, Mr Alain PAVEAU, Mr Jean-Louis ROCHUT et Mme Claire SIMONNET.

**Pour la Communauté de Communes des Portes de Sologne** : Mme Katia BAILLY et Mr Didier BRAULT.

Pour la Commune de Loreux : Mr Jean-Luc GILLET

<u>Absents excusés</u>: Mme Morgane DELAHOUSSE, Mr Mathieu MARCHAND, Mr Francis GARRIDO (pouvoir donné à Katia BAILLY), Mr Gérard GATESOUPE, Mr Laurent LEROUX et Mme Agnès THIBAULT.

Absents: Mr Patrick HERRERA et Mr Alain LEPRETRE.

#### Assistaient à la réunion :

Stéphanie ROUSSEAU (Directrice), Corine M'BEMBA (Comptable), Sophie LACHAIZE (Adjointe), et Didier LHERMITE (Responsable de collecte).

Mr Jean-Louis ROCHUT assurait les fonctions de secrétaire de séance.

## 1. Approbation du compte-rendu du comité syndical du 18 février 2021.

Le compte-rendu ayant été transmis aux membres du comité syndical, il convient de le soumettre à l'approbation des membres présents.

## Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

#### 2. Affectations de résultats 2020

Mr le Président rappele que les résultats du compte administratif 2020 font apparaître les résultats suivants :

Excédent de fonctionnement : 525 608,31 €
Excédent d'investissement : 357 480,42 €
Restes à réaliser : 264 725,80 €

Mr le Président propose d'inscrire l'excédent d'investissement de 2020 (357 480,42 €) au compte 001 en recettes d'investissement.

Quant à l'excédent de fonctionnement (525 608,31 €), il propose l'affectation suivante :

- 264 725,80 € au compte 1068 en recettes d'investissement.
- 260 882,51 € au compte 002 en recettes de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical approuvent à l'unanimité les affectations des résultats 2020.

## 3. Vote du budget 2021

Mr le Président proposera aux Communautés de Communes de conserver le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à 12.80%. Il indique que ce taux est inchangé depuis 2014.

Mr le Président donne lecture de la note brève et synthétique du budget retraçant les informations financières essentielles. Les éléments du budget ont tous été préalablement joints en même temps que la convocation.

Le budget 2021 s'établit comme suit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 5 385 141.41€

- Dépenses et recettes d'investissement : 1 261 428.12€

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical approuvent à l'unanimité le budget 2021.

## 4. Autorisation de vente d'un véhicule du SMICTOM

Le SMICTOM de Sologne possède un chariot télescopique MERLO inadapté aux besoins du SMICTOM. Il est proposé de revendre ce véhicule et ses accessoires.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical autorisent à l'unanimité le Président à vendre ce bien.

#### 5. Autorisation de vente de bacs du SMICTOM

Suite à l'évolution de la population au cours des années, le SMICTOM de Sologne possède une quantité importante de bacs pour les ordures ménagères (couvercle bordeaux) en140l et pour les emballages recyclables (couvercle jaune) en 140l.

Mr le Président propose de céder 150 bacs pour la collecte des ordures ménagères et 150 bacs pour la collecte des emballages recyclables pour un prix unitaire de 10.00 € TTC à la Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical autorisent à l'unanimité le Président à vendre ces biens.

# 6. <u>Proposition de renouvellement de la convention avec le SIEOM de Mer pour accès à la déchèterie de Neung-sur-Beuvron.</u>

Depuis 2009, les habitants des communes de la Ferté Beauharnais et de La Marolle en Sologne ont la possibilité d'accéder à la déchèterie de Neung sur Beuvron située sur le territoire du SIEOM de Mer. Cet accès fait l'objet d'une convention entre le SMICTOM de Sologne et le SIEOM de Mer.

Monsieur le Président propose de délibérer sur ce point dans la mesure où cette convention est arrivée à terme.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical autorisent à l'unanimité le Président à renouveler la convention avec le SIEOM de Mer.

Mr le Président informe les élus que la commune de Nançay a effectué une demande d'utilisation de la déchèterie de SOUESMES. Une convention pourrait être établie dans ce sens.

## 7. Contrat de mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'une plateforme de récupération des végétaux à CHAON.

Afin d'améliorer les conditions d'exploitation et la qualité d'accueil du public, il est nécessaire de réhabiliter la plateforme de végétaux située à Chaon.

Pour mener à bien ce projet, il est proposé d'autoriser le Président à signer un contrat de mission de maîtrise d'œuvre.

Mr FUENTES demande si le contrat a déjà été attribué et le montant de ce dernier. Mr le Président indique que le SMICTOM a pour le moment reçu une proposition du cabinet INCA pour un montant de 10 000€ TTC.

## Après en avoir délibéré, cette proposition est acceptée à l'unanimité.

## 8. <u>Création de postes</u>

- Création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe Suite à la réussite d'un agent au 3<sup>ème</sup> concours d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Mr le Président propose de créer un poste à temps complet.
- Création de deux postes d'adjoints techniques principaux de 2ème classe Deux agents remplissent les conditions pour bénéficier d'un avancement de grade sur des postes d'adjoint technique principal de 2ème classe. Mr le Président propose de créer 2 postes à temps complet.
- Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe Un agent remplit les conditions pour bénéficier d'un avancement de grade sur un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet :
- Mr le Président propose de créer un poste à temps complet.
- Création de postes dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences (P.E.C) Mr le Président propose de créer 3 postes à durée déterminée pour une période de 9 mois renouvelables sous certaines conditions dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences. Ce dispositif s'adresse à un public résidant dans les Zones de Revitalisation Rurale (ZRR).

L'état prendrait en charge 80% du SMIC brut par heure travaillée dans la limite de 20 heures hebdomadaires.

Monsieur le Président précise que le tableau des effectifs sera modifié en conséquence et que les postes non pourvus seront supprimés.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical acceptent l'ensemble de ces créations de postes à l'unanimité.

#### Point sur la collecte des cartons des professionnels :

Mr le Président expose les réponses reçues suite à l'envoi du courrier aux professionnels. Sur 215 envois, le SMICTOM a reçu 41 réponses au 29 mars 2021 soit un taux de réponse de 19% : 23 professionnels souhaitent déposer en déchèterie et 16 souhaitent une collecte en porte à porte par le biais d'une redevance spéciale.

Mr LOMBARDI indique que cette information est mal perçue par les professionnels de sa commune, il demande si ce problème est rencontré ailleurs.

Mr ROCHUT précise que le problème se rencontre partout, il est dû à l'automatisation du tri. Mr MAUCHIEN signale que ce sont les particuliers qui paient pour la collecte des professionnels.

Mr FUENTES précise en indiquant que la solution de collecte ne peut être une solution gratuite, elle ne fait pas partie de nos compétences, et ce n'est pas aux contribuables de payer pour les professionnels.

Mr MAUCHIEN complète en indiquant que les professionnels qui sont gros producteurs de cartons bruns ont déjà des contrats avec des partenaires externes. Mr ROCHUT évoque la possibilité d'installer des bacs pour les cartons près des points d'apports volontaires.

Mr le Président craint dans ce cas une augmentation importante de dépôts sauvages.

Mme BAILLY propose de contacter les entreprises de sa commune qui n'ont pas transmis leur réponse au SMICTOM et de transmettre une liste des entreprises qui ne se sont pas manifestées par commune.

Mr le Président conclut en indiquant que les entreprises qui n'ont pas répondu seront relancées avant la date butoir.

#### Point sur les problèmes sécuritaires :

Mr le Président indique que, suite à l'envoi de la liste des points sécuritaires aux communes, 7 d'entre-elles ont pris rendez-vous sur les 24 communes.

Mr le Président demande à ce que les élus prennent contact avec le responsable de collecte. Mr MAUCHIEN précise que le délégué doit également s'impliquer et être présent au rendezvous.

Mme BAILLY indique que Mr GARRIDO souhaite que l'on fixe une échéance. Mr le Président répondra favorablement à cette demande.

Fin de la réunion à 19h40